

DOSSIER D'INSCRIPTION SENIORS EN FORME 2025 / 2026

Nom

Prénom

Sexe : M F

Adresse

.....

Date de naissance.....

Téléphone Domicile Téléphone portable :.....

Adresse Mail.....

Les coordonnées transmises sont utilisées uniquement par La Direction des Sports à des fins d'information et de communication entre la ville et l'utilisateur.

Somme à régler : _____ €

1 activité

2 activités

3 activités et +

Forfait trimestre

Forfait annuel

Moyen de paiement :

Chèque

Espèces

Cadre réservé à l'administration

Si vous êtes toujours en activité professionnelle, quelle est votre profession ?.....

Si vous êtes retraité, votre profession antérieure :

Groupe sanguin.....

Nom du médecin traitant.....Téléphone.....

Mention des antécédents pathologiques et des réactions à certains médicaments :.....

.....

Remarques (allergies, lunettes, appareil dentaire) et informations utiles en cas de pathologies :

.....

.....

AUTORISATIONS

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter.

Autorise la Mairie - Direction des Sports à m'hospitaliser en cas de besoin.
(En cas d'accident, vous serez transporté par les sapeurs-pompiers au Centre Hospitalier de Périgueux ou à l'Hôpital Privé Francheville).

AUTORISE **N'AUTORISE PAS**

la Ville de Périgueux à utiliser mon image, et ce uniquement dans le cadre de la communication municipale (magazine, site internet, réseaux sociaux...).

Date et signature
précédées de la mention
«Lu et approuvé»

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour objet de fixer les conditions d'admission et le mode de fonctionnement de l'activité « Seniors en forme ».

ARTICLE 1 - FONCTIONNEMENT :

Les activités sont ouvertes aux personnes de plus 55 ans et se déroulent de mi-septembre à fin juin. Les activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires, les jours fériés et certains ponts. Les cours de danse et de barre à terre en revanche ont lieu pendant les vacances d'automne, d'hiver et de printemps. Les adhérents seront prévenus 8 jours avant en cas d'annulation de l'activité, sauf cas de force majeure.

Pour assurer les séances, la Ville de Périgueux déploie les moyens humains et matériels nécessaires en fonction du nombre de participants. Aussi, après de nombreuses absences consécutives non justifiées, la Direction des Sports pourra considérer un abandon de l'activité.

Chaque participant peut s'inscrire à plusieurs activités, dans la limite des places disponibles, avec la possibilité d'une séance de découverte gratuite.

Tout changement d'activité ou de créneau horaire sera soumis à l'appréciation du responsable des animations sportives.

Pour les activités, chaque adhérent devra obligatoirement avoir une tenue adaptée à la pratique sportive et une paire de chaussures propres pour les activités en intérieur. Une gourde est fortement conseillée.

Chaque participant doit respecter les créneaux horaires, les lieux de pratique ainsi que le matériel qui lui est prêté. En outre, chaque participant doit avoir un comportement respectueux envers les éducateurs et tous les autres participants. En cas de manquement grave à ces obligations, la Ville de Périgueux se réserve le droit de convoquer le contrevenant et, après avoir entendu sa position, le droit d'annuler son inscription sans remboursement possible.

ARTICLE 2 - ENCADREMENT :

Toutes les activités « Seniors en forme » sont encadrées par des éducateurs sportifs de la Ville de Périgueux, et titulaires d'un diplôme sportif.

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS :

Les inscriptions ont lieu à la Filature de l'Isle, 15 Chemin des feutres du Toulon au bureau de la Direction des Sports, **du 2 au 29 juillet puis à partir du 21 août 2025, de 9h à 12h30.**

L'admission requiert la constitution d'un dossier administratif comprenant :

- Le formulaire d'inscription dûment complété. Le dossier est disponible en ligne sur le site internet de la ville : www.perigueux.fr ou à la Filature de l'Isle.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité choisie, établi après le 1^{er} juillet 2025
- Une attestation d'assurance responsabilité civile,
- Un justificatif de domicile.
- Le règlement en chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces

Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

Toute annulation de l'activité sera considérée comme définitive et nécessitera une réinscription.

La réinscription n'est pas automatique d'une année sur l'autre.

L'inscription au trimestre n'est pas une inscription annuelle payable en trois fois. La réinscription n'est donc pas automatique d'un trimestre sur l'autre. Ainsi les participants doivent se présenter au bureau du service des sports pour s'inscrire au trimestre suivant, le cas échéant.

ARTICLE 4 - ACTIVITES : merci de cocher votre ou vos choix.

• LUNDI :

- Gymnastique de 10h00 à 11h00 à la Filature de l'Isle (avec Marion)
- Gymnastique de 10h30 à 11h30 à la salle omnisports du Toulon – route d'Angoulême (avec Laurent et Olivier)
- Danse en ligne de 14h00 à 16h00 à la maison de quartier Saint-Georges

• MARDI :

- Danse en ligne niveau débutant de 09h00 à 10h00 à la Filature de l'Isle
- Danse en ligne niveau intermédiaire de 10h00 à 11h00 à la Filature de l'Isle
- Danse en ligne niveau confirmé de 11h00 à 12h00 à la Filature de l'Isle
- Gymnastique de 09h00 à 10h00 à la salle omnisports du Toulon – route d'Angoulême (avec Marion)
- Gymnastique de 10h00 à 11h00 à la salle omnisports du Toulon – route d'Angoulême (avec Marion)

● **MERCREDI :**

- Barre à terre de **9h à 10h30** à l'EVS Clos 60 – Clos Chassaing
- Barre à terre de **11h00 à 12h30** à la Filature de l'Isle

● **JEUDI :**

- Gymnastique de **10h30 à 11h30** à la salle omnisports du Toulon – route d'Angoulême (avec Laurent et Olivier)
- Danse de Salon **niveau débutant** de **09H00 à 10h00** à La Filature de l'Isle
- Danse de Salon **niveau débutant/intermédiaire** de **10H00 à 11h00** à La Filature de l'Isle
- Danse de Salon **niveau intermédiaire / confirmé** de **14H00 à 15h00** à La Filature de l'Isle
- Danse de Salon **niveau confirmé** de **15H00 à 16h00** à La Filature de l'Isle

● **VENDREDI :**

- Danse en ligne **niveau intermédiaire** de **09h00 à 10h00** à la Filature de l'Isle
- Danse en ligne **niveau confirmé** de **10h00 à 11h00** à la Filature de l'Isle
- Randonnée pédestre de **9h00 à 11h00** Parking de la Filature de l'Isle
- Badminton de **10h30 à 11h30** au gymnase Saint Georges

ARTICLE 5 - TARIFS :

Les tarifs des activités Seniors en forme sont fixés forfaitairement par délibération du Conseil municipal. Toute inscription est soumise au règlement de la totalité de la cotisation annuelle ou trimestrielle.

Le règlement de la cotisation s'effectue au moment de l'inscription.

L'annulation d'une séance ne peut donner lieu à un remboursement.

A réception du dossier complet, la Direction des Sports émet un reçu de paiement.

TARIFS (2025/2026)					
(A partir de 55 ans)	Nombre d'activités par semaine	Forfait trimestre		Forfait annuel	
		Tarif personne seule	Tarif couple	Tarif personne seule	Tarif couple
Périgueux	1	6	10	16	28
	2	12	20	32	56
	3 et plus	30	52	80	140
Hors Périgueux	1	9	15	24	42
	2	18	31	48	84
	3 et plus	45	78	120	210

ARTICLE 6 – ASSURANCES :

La Ville de Périgueux a souscrit des polices d'assurances couvrant sa responsabilité pour le fonctionnement de ses activités. Tout accident qui pourrait survenir à un participant sera pris en charge par la Ville, si sa responsabilité est retenue et dans les limites des garanties du contrat.

Le vol n'est pas couvert par les assurances collectives. Les objets personnels sont entièrement sous la responsabilité des adhérents, la Ville de Périgueux ne pourra être tenue responsable des pertes, vols ou dommages (bijoux, vêtements...).

La responsabilité de la Ville de Périgueux n'est engagée que sur les heures prévues dans le programme d'activités.

Le participant s'engage à être couvert par une assurance responsabilité civile, pour les dégâts occasionnés aux installations ou au matériel, ainsi que pour les dommages causés à autrui.

ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

La Ville s'engage à ce que la collecte et le traitement des données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant et ne sera transmise à un tiers.

Les coordonnées transmises sont utilisées uniquement par La Direction des Sports à des fins d'information et de communication entre la ville et l'utilisateur.